



Actualisation des mesures sanitaires au **20.12.21**

1. Accès à la bulle sans restriction

- enfants de - de 10 ans
- hygiène des mains obligatoire

2. Port du masque obligatoire sous la bulle

- dès l'âge de 10 ans, y compris les adultes et durant le sport
- gestes barrière maintenus

3. Certificat Covid obligatoire sous la bulle

- pour toutes les personnes de + de 16 ans
- * être en possession du Certificat Covid (si vacciné ou guéri) et présentation de celui-ci sur demande d'un Professeur ou de l'envoyer au préalable par e-mail à : r_schlatter_ch@hotmail.com
- * par leurs seules présences sous la bulle, les personnes concernées certifient qu'elles respectent les présentes mesures
- pas de Certificat Covid pour les Professeurs et moniteurs s'ils sont directement salariés de leur Club ou du Collège
- gestes barrière maintenus

4. Ecole de tennis

- - de 10 ans, pas de restriction
- + de 10 ans, masque obligatoire, y.c. durant le sport
- + de 16 ans, Certificat Covid (si vacciné ou guéri) obligatoire voir * ci-dessus
- hygiène des mains obligatoire
- Parents ou accompagnants peuvent entrer sous la bulle, mais ont l'obligation de porter un masque, puis confient les enfants au Professeur et ressortent immédiatement